REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 092 DU 23 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES CADRES A LA SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DU BURUNDI (SHTB)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/094 du 09 novembre 2020 portant Réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

Vu les Statuts de la Société Hôtelière et Touristique du Burundi ;

Sur proposition du Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur de la Société Hôtelière et Touristique du Burundi «SHTB» :

Monsieur Grégoire BUNANI.

Article 2 : Est nommé Directeur Administratif et Financier à la Société Hôtelière et Touristique du Burundi «SHTB» :

Monsieur Apollinaire RYIVUZE.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 23 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DU COMMERCE,
DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE
ET DU TOURISME,

Marie Chantal NIJIMBERE.